

## SÉANCE ORDINAIRE DU 21 FÉVRIER 2023

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC D'ANTOINE LABELLE  
MUNICIPALITÉ DE LA MACAZA**

**PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de La Macaza tenue à l'hôtel de ville de La Macaza, au 53, rue des Pionniers, le 21 février 2023, à 18h30.

**SONT PRÉSENT.E.S** : les conseillères Brigitte Chagnon, Joëlle Kergoat et Marie Ségleski ainsi que les conseillers Raphaël Ciccariello, Joseph Kula et Benoît Thibeault

Sous la présidence du maire, M. Yves Bélanger. Aussi présente Vicki Emard, directrice générale et greffière-trésorière par intérim et Karine Paquette, directrice générale adjointe par intérim.

### **OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

Le quorum ayant été constaté par la greffière-trésorière par intérim, le maire déclare la séance ouverte. Il est 18h34.

2023.02.10

### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

**CONSIDÉRANT QUE** l'ordre du jour a été distribué et qu'il se détaille comme suit;

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**
2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE**
3. **PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR**
4. **APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 JANVIER 2023**
5. **ADMINISTRATION, FINANCES ET RESSOURCES HUMAINES**
  - 5.1 Adoption de la liste des déboursés et des comptes payés
  - 5.2 Adhésion de la directrice générale par intérim auprès de l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) pour l'année 2023 incluant l'assurance juridique et PAE
  - 5.3 Inscriptions de la directrice générale par intérim et de la directrice générale adjointe par intérim au congrès annuel de l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) 2023
  - 5.4 Consentement autorisant l'implantation du 3-1-1 pour le centre d'interconnexion filaire et les tours cellulaires partagés avec la municipalité de La Minerve
  - 5.5 Consentement autorisant l'implantation du 3-1-1 pour le centre d'interconnexion filaire et les tours cellulaires partagés avec la municipalité de Lac Supérieur
  - 5.6 Octroi du mandat de négociation de la convention collective à la directrice générale par intérim madame Vicki Emard
6. **TRAVAUX PUBLICS**
  - 6.1 Autorisation de paiement à l'entreprise Interchantiers pour les travaux de réfection du chemin du Lac-Chaud Est
  - 6.2 Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) - volet entretien du réseau local (ERL)
  - 6.3 Autorisation de signatures de la convention d'aide financière octroyée à la municipalité dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale (PAVL) – volet redressement pour des travaux sur le chemin du Lac-Chaud Est
  - 6.4 Acceptation de la soumission du Centre de Formation Professionnelle Mont-Laurier pour la formation de base – Conduite de niveleuse
7. **URBANISME ET ENVIRONNEMENT**
  - 7.1 Inscriptions de la coordonnatrice et de l'inspecteur du service de l'urbanisme et de l'environnement au congrès annuel 2023 de la corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec (COMBEQ)
8. **SÉCURITÉ PUBLIQUE**
9. **LOISIRS ET CULTURE**
10. **BIBLIOTHÈQUE**

## SÉANCE ORDINAIRE DU 21 FÉVRIER 2023

11. AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS
12. TOUR DE TABLE DES MEMBRES DU CONSEIL
13. PÉRIODE DE QUESTIONS
14. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par la conseillère madame Joëlle Kergoat  
Et résolu à l'unanimité

**D'ADOPTER** l'ordre du jour

**ADOPTÉE**

---

Vicki Emard  
Directrice générale et greffière-trésorière par intérim

### PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR

#### 2023.02.11 APPROBATION DES PROCÈS VERBAUX APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 JANVIER 2023

Chaque membre du conseil ayant reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 janvier 2023, la directrice générale par intérim et greffière-trésorière par intérim est dispensée d'en faire la lecture.

Il est proposé par la conseillère madame Marie Segleski  
Et résolu à la majorité

**D'APPROUVER** le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 janvier 2023.

**ADOPTÉE**

---

Vicki Emard  
Directrice générale et greffière-trésorière par intérim

#### 2023.02.12 ADMINISTRATION, FINANCES ET RESSOURCES HUMAINES ADOPTION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS ET DES COMPTES PAYÉS

**CONSIDÉRANT QUE** la liste officielle des déboursés des mois de décembre 2022 et janvier 2023 a été distribuée et que ses grandes lignes se résument comme suit :

COMPTES SALAIRES: 103 121.90 \$  
REMISES D.A.S. : 62 321.17 \$  
COMPTES PAYÉS PAR CHÈQUES AU 21 FÉVRIER 2023: 88 247.01 \$  
PAIEMENTS PRÉAUTORISÉS : 19 898.40 \$  
PAIEMENTS PAR INTERNET : 1 125 773.06 \$

**TOTAL : 1 399 361.54\$**

## SÉANCE ORDINAIRE DU 21 FÉVRIER 2023

Il est proposé par le conseiller monsieur Benoit Thibeault  
Et résolu à l'unanimité

**D'APPROUVER** la liste officielle des déboursés et des comptes payés des mois de décembre 2022 et janvier 2023.

**ADOPTÉE**

---

Vicki Emard  
Directrice générale et greffière-trésorière par intérim

**2023.02.13**    **ADHÉSION DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE PAR INTÉRIM AUPRÈS DE L'ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC (ADMQ) POUR L'ANNÉE 2023 INCLUANT L'ASSURANCE JURIDIQUE ET PAE**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité veut favoriser le développement continu des compétences de gestionnaire de l'équipe de direction;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil a prévu dans le budget 2023 des dépenses en lien avec la formation et les cotisations à des associations professionnelles pour l'équipe de direction;

**CONSIDÉRANT QUE** l'adhésion à l'ADMQ pour l'année 2023 pour la direction générale représente plusieurs avantages dans le cadre de son travail à la Municipalité, dont des rabais pour les formations, l'accès à des documents et des événements spécialisés en lien avec la gestion municipale;

**CONSIDÉRANT QUE** le coût de l'adhésion à l'ADMQ pour l'année 2023 est de 939 \$ plus les taxes applicables et que le coût pour l'assurance juridique et PAE est de 414 \$ plus les taxes applicables;

Il est proposé par le conseiller monsieur Raphaël Ciccariello  
Et résolu à l'unanimité

**D'APPROUVER** la dépense en lien avec l'adhésion annuelle à l'ADMQ pour la direction générale pour l'année 2023, incluant l'assurance juridique et PAE.

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT**

Je soussignée, Vicki Emard, directrice générale par intérim, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour effectuer la dépense de l'adhésion annuelle à l'ADMQ incluant l'assurance juridique et PAE qui sera imputée au compte Cotisations et abonnements portant le folio 02 13000 494.

**ADOPTÉE**

---

Vicki Emard  
Directrice générale et greffière-trésorière par intérim

## SÉANCE ORDINAIRE DU 21 FÉVRIER 2023

2023.02.14 **INSCRIPTIONS DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE PAR INTÉRIM ET DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE PAR INTÉRIM AU CONGRÈS DE L'ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC (ADMQ) 2023**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité veut favoriser le développement continu des compétences de gestionnaire de l'équipe de direction;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil a prévu dans le budget 2023 des dépenses en lien avec Le congrès de l'ADMQ pour l'équipe de direction;

Il est proposé par la conseillère madame Joëlle Kergoat  
Et résolu à l'unanimité

**D'AUTORISER** la dépense en lien avec l'inscription au congrès annuel de l'ADMQ de la directrice générale par intérim et de la directrice générale adjointe pour un montant total de 1371 \$ plus les taxes applicables.

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT**

Je soussignée, Vicki Emard, directrice générale par intérim, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour effectuer la dépense relative au congrès annuel à l'ADMQ qui sera imputée au compte Formation et perfect. - ADM portant le folio 02 13000 404.

**ADOPTÉE**

---

Vicki Emard  
Directrice générale et greffière-trésorière par intérim

2023.02.15 **CONSENTEMENT AUTORISANT L'IMPLANTATION DU 3-1-1 POUR LE CENTRE D'INTERCONNEXION FILAIRE ET LES TOURS CELLULAIRES PARTAGÉS AVEC LA MUNICIPALITÉ DE LA MINERVE**

**ATTENDU QUE** la municipalité de La Minerve implante un service téléphonique 3-1-1 pour ses citoyens et qu'elle a mandatée CITAM, une division de CAUCA, pour l'accompagner dans cette démarche;

**ATTENDU QUE** nous avons pris connaissance du document contexte et explications et que nous comprenons les tenants et aboutissants;

**ATTENDU QUE** le présent consentement satisfait les exigences de l'ordonnance de télécom 2004-71 et de la décision de télécom 2008-61 du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC);

**ATTENDU QUE** les appels fait au 3-1-1 pour notre municipalité seront réacheminés vers notre municipalité au numéro de téléphone suivant : (Numéro de téléphone principal de votre municipalité);

Il est proposé par la conseillère madame Brigitte Chagnon  
Et résolu à l'unanimité

**D'AUTORISER** la municipalité de La Minerve et les fournisseurs de services en télécommunications afin que les centres d'interconnexion filaires et les tours cellulaires

## SÉANCE ORDINAIRE DU 21 FÉVRIER 2023

partagés avec notre municipalité soient configurés de sorte que les appels (3-1-1) soient acheminés à la municipalité de La Minerve.

La présente est envoyée à la division CITAM de CAUCA, organisation mandatée par la municipalité de La Minerve pour la représenter.

La présente autorisation pourra aussi être utilisée pour toute autre demande d'implantation 3-1-1 d'une autre municipalité qui viserait ce même centre d'interconnexion et(ou) ces mêmes tours cellulaires.

En foi de quoi le représentant autorisé a signé tout document en lien avec cette autorisation d'implantation est Madame Vicki Emard, directrice générale par intérim.

### ADOPTÉE

---

Vicki Emard  
Directrice générale et greffière-trésorière par intérim

2023.02.16

### **CONSETEMENT AUTORISANT L'IMPLANTATION DU 3-1-1 POUR LE CENTRE D'INTERCONNEXION FILAIRE ET LES TOURS CELLULAIRES PARTAGÉS AVEC LA MUNICIPALITÉ DE LAC-SUPÉRIEUR**

**ATTENDU QUE** la municipalité de Lac-Supérieur implante un service téléphonique 3-1-1 pour ses citoyens et qu'elle a mandatée CITAM, une division de CAUCA, pour l'accompagner dans cette démarche;

**ATTENDU QUE** nous avons pris connaissance du document contexte et explications et que nous comprenons les tenants et aboutissants;

**ATTENDU QUE** le présent consentement satisfait les exigences de l'ordonnance de télécom 2004-71 et de la décision de télécom 2008-61 du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC);

**ATTENDU QUE** les appels fait au 3-1-1 pour notre municipalité seront réacheminés vers notre municipalité au numéro de téléphone suivant : (Numéro de téléphone principal de votre municipalité);

Il est proposé par la conseillère madame Brigitte Chagnon  
Et résolu à l'unanimité

**D'AUTORISER** la municipalité de Lac-Supérieur et les fournisseurs de services en télécommunications afin que les centres d'interconnexion filaires et les tours cellulaires partagés avec notre municipalité soient configurés de sorte que les appels en provenance du 3-1-1 soient acheminés à la municipalité de Lac-Supérieur.

La présente est envoyée à la division CITAM de CAUCA, organisation mandatée par la municipalité de Lac-Supérieur pour la représenter.

La présente autorisation pourra aussi être utilisée pour toute autre demande d'implantation 3-1-1 d'une autre municipalité qui viserait ce même centre d'interconnexion et(ou) ces mêmes tours cellulaires.

En foi de quoi le représentant autorisé a signé tout document en lien avec cette autorisation d'implantation est Madame Vicki Emard, directrice générale par intérim.

## SÉANCE ORDINAIRE DU 21 FÉVRIER 2023

La présente autorisation pourra aussi être utilisée pour toutes autre demande d'implantation 3-1-1 d'une autre municipalité qui viserait ce même centre d'interconnexion et / ou ces mêmes tours cellulaires.

### ADOPTÉE

---

Vicki Emard  
Directrice générale et greffière-trésorière par intérim

#### 2023.02.17 **OCTROI DU MANDAT DE NÉGOCIATION DE LA CONVENTION COLLECTIVE À LA DIRECTRICE GÉNÉRALE PAR INTÉRIM MADAME VICKI EMARD**

**CONSIDÉRANT QUE** la convention collective actuelle des employés municipaux est à échéance depuis le 31 décembre 2022;

**CONSIDÉRANT** la nécessité de négocier les termes de la convention collective subséquente;

**CONSIDÉRANT** la bonne entente entre la partie syndicale et la partie patronale;

Il est proposé par le conseiller monsieur Joseph Kula  
Et résolu à l'unanimité

**DE MANDATER** la directrice générale par intérim, Madame Vicki Emard, à représenter la Municipalité tout au long du processus de négociation à venir concernant la convention collective des employés de La Macaza.

**QUE** la directrice générale par intérim fasse état des avancements et des ententes aux membres du conseil municipal;

**QUE** toute décision d'ordre monétaire soit prise par les membres du conseil municipal.

### ADOPTÉE

---

Vicki Emard  
Directrice générale et greffière-trésorière par intérim

#### 2023.02.18 **TRAVAUX PUBLICS** **AUTORISATION DE PAIEMENT À L'ENTREPRISE INTERCHANTIERS POUR LES TRAVAUX DE RÉFECTION DU CHEMIN DU LAC-CHAUD EST**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a octroyé un contrat pour la réfection du chemin du Lac-Chaud Est à l'entreprise Interchantiers par la résolution numéro 2022.04.110;

**CONSIDÉRANT QU'**il est prévu de procéder à des décomptes progressifs pour les paiements à l'entreprise;

**CONSIDÉRANT QUE** la Firme HKR consultation ingénierie appliquée a vérifié les quantités et recommande le paiement numéro 9;

## SÉANCE ORDINAIRE DU 21 FÉVRIER 2023

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a adopté le règlement 2022-167 décrétant des travaux de réfection du chemin du Lac Chaud Est phase 1 et un emprunt au montant de 7 851 783\$ par la résolution 2022.01.30;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a obtenu une aide financière maximale de 7 066 686 \$ dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale – Volet redressement pour la réfection du chemin du Lac-Chaud Est;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a effectué une demande de mise en place d'un financement temporaire auprès de la Caisse Desjardins de la Rouge au montant de 7 851 783\$ par la résolution 2022.05.122;

Il est proposé par la conseillère madame Marie Segleski  
Et résolu à l'unanimité

**D'AUTORISER** un paiement à l'entreprise Interchantiers pour les travaux de réfection du chemin du Lac-Chaud Est aux montants de 114 975 \$ incluant les taxes applicables.

**ADOPTÉE**

---

Vicki Emard  
Directrice générale et greffière-trésorière par intérim

**2023.02.19**    **PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE (PAVL) - VOLET ENTRETIEN DU RÉSEAU LOCAL (ERL)**

**ATTENDU QUE** le ministère des Transports a versé une compensation de 300 801 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2022;

**ATTENDU QUE** les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

Il est proposé par le conseiller monsieur Raphaël Ciccariello  
Et résolu à l'unanimité

**QUE** la Municipalité de La Macaza informe le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à la voirie locale.

**ADOPTÉE**

---

Vicki Emard  
Directrice générale et greffière-trésorière par intérim

## SÉANCE ORDINAIRE DU 21 FÉVRIER 2023

2023.02.20 **AUTORISATION DE SIGNATURES DE LA CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE OCTROYÉE À LA MUNICIPALITÉ DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE (PAVL) – VOLET REDRESSEMENT POUR DES TRAVAUX SUR LE CHEMIN DU LAC-CHAUD EST**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a fait une demande d'aide financière au Programme d'Aide à la Voirie Locale (PAVL) – volet redressement par la résolution 2022.09.212;

**CONSIDÉRANT QUE** la demande a été acceptée au montant de 4 873 318 \$ telle que confirmée par la lettre du ministre des Transport, datée du 18 janvier 2023;

Il est proposé par le conseiller monsieur Joseph Kula  
Et résolu à l'unanimité

**D'AUTORISER** monsieur le maire, Yves Bélanger et madame Vicki Emard, directrice générale par intérim, à signer la convention d'aide financière.

**ADOPTÉE**

---

Vicki Emard  
Directrice générale et greffière-trésorière par intérim

2023.02.21 **ACCEPTATION DE LA SOUMISSION DU CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE MONT-LAURIER POUR LA FORMATION DE BASE – CONDUITE DE NIVELEUSE**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a embauché de nouveaux cols bleus au cours des derniers mois;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité souhaite former certains de ses employés afin qu'ils puissent être formés à la conduite d'une niveleuse;

**CONSIDÉRANT QUE** le Centre de Formation Professionnelle Mont-Laurier offre la formation de base – Conduite de niveleuse;

**CONSIDÉRANT QUE** le coût de la soumission d'une durée approximative de 16 heures pour deux employés, incluant les frais du formateur, est au montant approximatif de 2 189.92\$ plus les taxes applicables;

Il est proposé par le conseiller monsieur Raphaël Ciccariello  
Et résolu à l'unanimité

**D'ACCEPTER** la soumission du Centre de Formation Professionnelle Mont-Laurier pour la formation de base – Conduite de niveleuse au montant approximatif de 2 189.92 \$ plus les taxes applicables.

**ADOPTÉE**

---

Vicki Emard



## SÉANCE ORDINAIRE DU 21 FÉVRIER 2023

Directrice générale et greffière-trésorière par intérim

2023.02.22 **URBANISME ET ENVIRONNEMENT**  
**INSCRIPTIONS DE LA COORDONNATRICE ET DE L'INSPECTEUR DU SERVICE DE**  
**L'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT AU CONGRÈS ANNUEL 2023 DE LA**  
**CORPORATION DES OFFICIERS MUNICIPAUX EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT**  
**DU QUÉBEC (COMBEQ)**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité veut favoriser le développement continu des compétences des employés de la municipalité;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil a prévu dans le budget 2023 des dépenses en lien avec Le congrès de la COMBEQ pour le service de l'urbanisme et de l'environnement;

**CONSIDÉRANT QUE** des ateliers formateurs élaborés spécifiquement à partir des plus récents développements règlementaires qui affectent le milieu municipal font parti de la programmation du congrès;

Il est proposé par la conseillère madame Joëlle Kergoat  
Et résolu à l'unanimité

**D'AUTORISER** la dépense en lien avec l'inscription au congrès annuel de la COMBEQ de la coordonnatrice et de l'inspecteur du service de l'urbanisme et l'environnement pour un montant total de 1280 \$ plus les taxes applicables.

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT**

Je soussignée, Vicki Emard, directrice générale par intérim, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour effectuer la dépense du congrès annuel de la COMBEQ qui sera imputée au compte Services de formation urba portant le folio 02 61000 454.

**ADOPTÉE**

---

Vicki Emard  
Directrice générale et greffière-trésorière par intérim

**SÉCURITÉ PUBLIQUE**  
**LOISIRS ET CULTURE**  
**BIBLIOTHÈQUE**  
**AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS**

**TOUR DE TABLE DES MEMBRES DU CONSEIL**

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

2023.02.23 **LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour ayant été épuisé,

Il est proposé par la conseillère madame Brigitte Chagnon

## SÉANCE ORDINAIRE DU 21 FÉVRIER 2023

Et résolu à l'unanimité

De lever la séance à 19h50

**ADOPTÉE**

LE MAIRE

DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-  
TRÉSORIÈRE PAR INTÉRIM

---

Yves Bélanger

---

Vicki Emard